



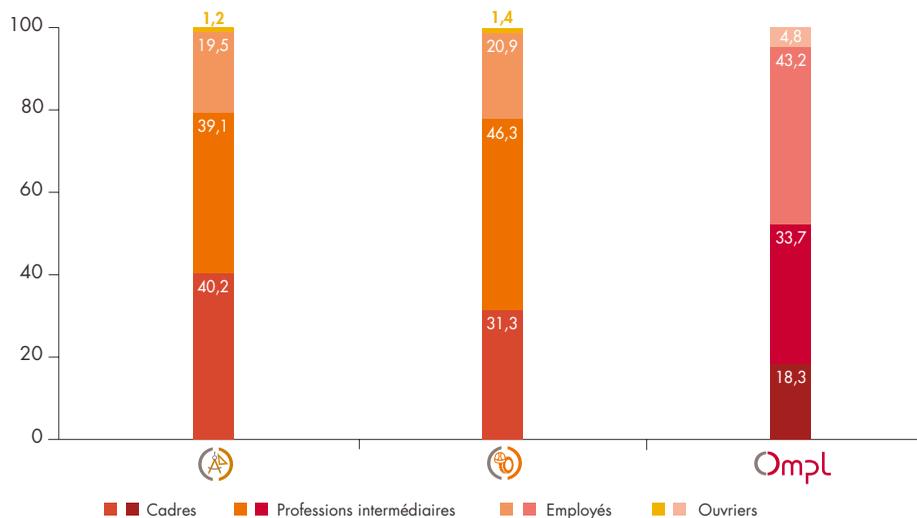
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES CADRES

- Les cadres sont bien représentés : 40,2 % contre 31,3 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (39,1 %) mais est inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (46,3 %).
- Le taux d'employés est légèrement inférieur à celui du secteur (19,5 % contre 20,9 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



89 % DES SALARIÉS DANS 14 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 57,3 % des salariés :

- les architectes salariés (29,0 %) ;
- les dessinateurs en bâtiment, travaux publics (28,3 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2018 ¹	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	382b - Architectes salariés	10 365	28,4	11 695	29,0
Exercice partiel du métier	382a - Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics	1 502	4,1	1 456	3,6
	382c - Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics	415	1,1	479	1,2
	465a - Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	384	1,1	499	1,2
	472a - Dessinateurs en bâtiment, travaux publics	10 754	29,5	11 389	28,3
	472c - Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	711	2,0	721	1,8
Soutien au métier	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non-cadres)	677	1,9	777	1,9
	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non-cadres, hors secrétaires de direction)	271	0,7	494	1,2
	542a - Secrétaires	3 570	9,8	3 106	7,7
Soutien à l'entreprise	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	727	2,0	890	2,2
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	464	1,3	431	1,1
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 560	4,3	1 896	4,7
	543h - Employés administratifs non qualifiés	473	1,3	515	1,3
	564b - Employés des services divers	823	2,3	1 386	3,4

Source : Insee, DADS 2016-2018.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

1 : Seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues.

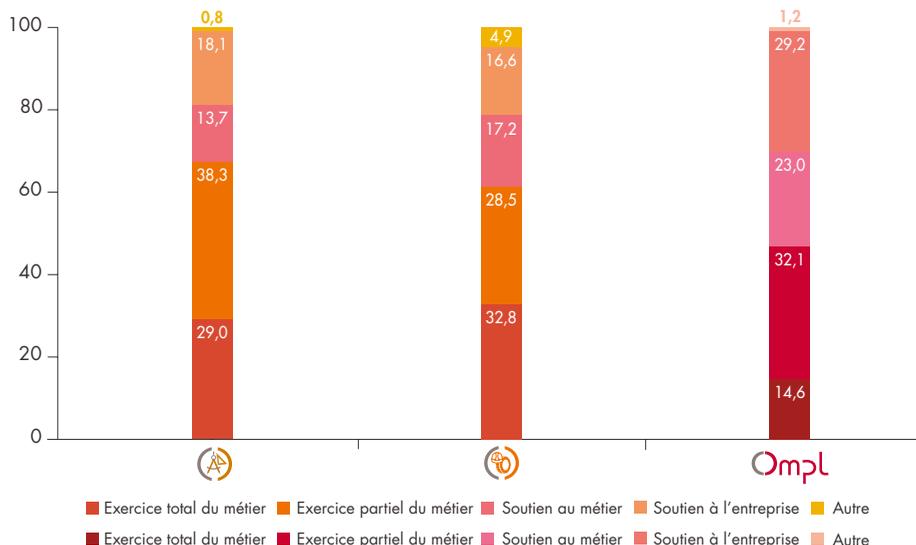


EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

67,3 % des salariés de la branche réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).

Ils sont ainsi 38,3 % à exercer une partie du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2018.

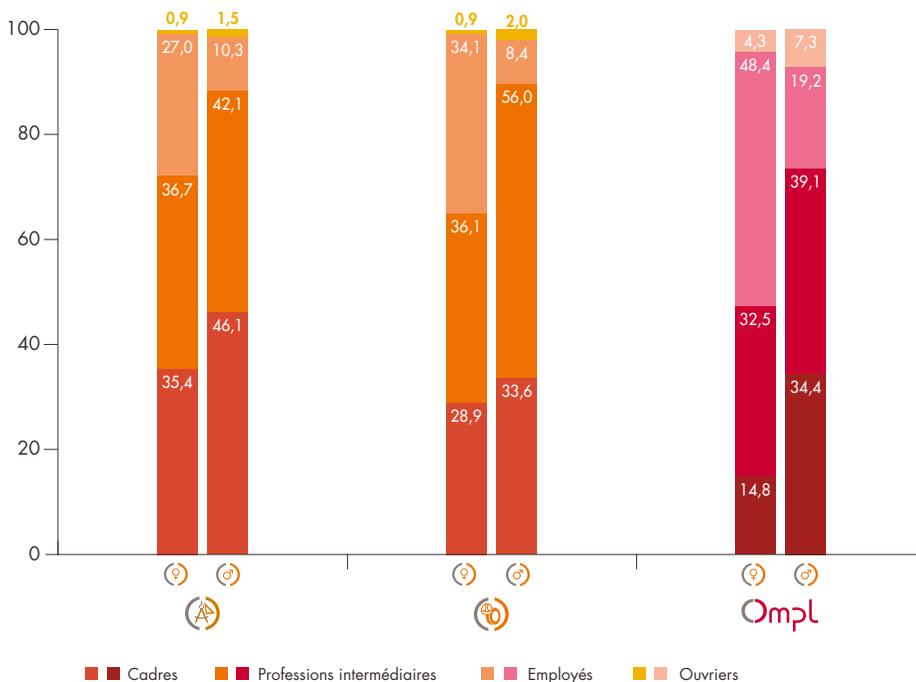


FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est relativement importante.

Elle atteint 27,0 % contre 10,3 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



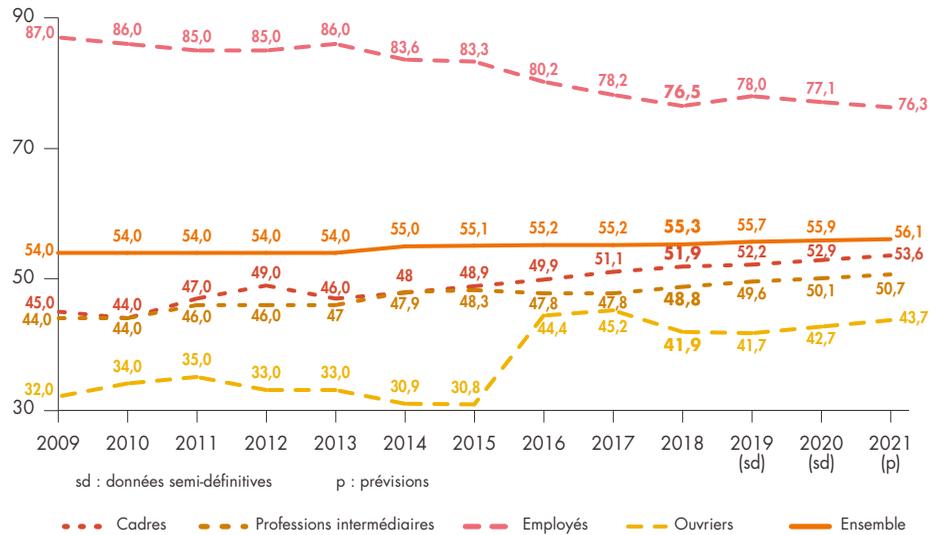
LÉGÈRE PROGRESSION DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2018.

Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021.

Néanmoins, la féminisation des cadres, des professions intermédiaires et des ouvriers devrait progresser.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour le Centre-Val de Loire (27,3 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (16,3 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	41,9	40,0	17,3	0,7	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	33,1	44,8	21,8	ND ¹	0,4
Bretagne	29,9	47,6	21,7	0,8	0,0
Centre-Val de Loire	30,0	41,6	27,3	1,1	0,0
Corse	45,6	34,7	18,7	ND ¹	1,0
DOM	34,2	38,6	24,7	2,5	0,0
Grand Est	38,4	39,9	20,9	0,7	0,0
Hauts-de-France	42,6	34,7	21,2	1,5	0,0
Île-de-France	47,3	34,9	16,3	1,5	0,0
Normandie	36,3	39,6	23,3	0,8	0,0
Nouvelle-Aquitaine	34,2	43,2	21,7	1,0	0,0
Occitanie	32,7	41,6	25,0	0,8	0,0
Pays de la Loire	31,4	47,1	20,3	1,2	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,1	38,3	22,2	1,4	0,0
	40,2	39,1	19,5	1,2	0,0
	31,3	46,3	20,9	1,4	0,0
	18,3	33,7	43,2	4,8	0,0

Source: Insee, DADS 2018.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.